



PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Lyon, le 6 DEC. 2012

Le Préfet

Monsieur le Directeur,

La mise en œuvre de la Directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000, ou Directive Cadre sur l'Eau, est assurée en France au travers des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des programmes de mesures. Les exigences européennes imposent leur révision tous les 6 ans. Dans l'optique de la prochaine révision du SDAGE 2010-2015, le bassin Rhône-Méditerranée a engagé le travail préparatoire qui consiste en premier lieu à établir les questions importantes qui se posent en matière de gestion de l'eau sur son territoire.

Une synthèse de ces questions importantes, ainsi que le programme de travail en vue de l'élaboration du SDAGE 2016-2021, font actuellement l'objet d'une consultation du public et des acteurs institutionnels concernés par le domaine de l'eau.

Ces documents seront amenés, avant leur approbation définitive, à évoluer pour tenir compte de ces consultations.

Dans la mesure où nos deux pays partagent les bassins versants du Rhône, du Léman et du Doubs, j'attacherai du prix à ce que vos observations éventuelles sur ces documents me parviennent d'ici mars 2013, de manière à ce que puisse en faire part au Comité de bassin de mai 2013.

Mes services et en particulier ceux de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de bassin à Lyon ainsi que les services de l'Agence de l'Eau sont à votre disposition pour vous apporter les précisions que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée. *et de mes sentiments les meilleurs*

Monsieur le Directeur
Office Fédéral de l'Environnement
CH-3003 Berne
SUISSE

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Jean-François CARENCO
Jean-François CARENCO

Pièce jointe : Synthèse des questions importantes et programme de travail pour l'élaboration du SDAGE 2016-2021.
Copie : Monsieur l'Ambassadeur - Ambassade de France, Schosshaldenstrasse 46 - 3006 Berne

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Lyon, le

16 DEC. 2012

Le Préfet

Madame la Conseillère de Gouvernement,

La mise en œuvre de la Directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000, ou Directive Cadre sur l'Eau, est assurée en France au travers des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des programmes de mesures. Les exigences européennes imposent leur révision tous les 6 ans. Dans l'optique de la prochaine révision du SDAGE 2010-2015, le bassin Rhône-Méditerranée a engagé le travail préparatoire qui consiste en premier lieu à établir les questions importantes qui se posent en matière de gestion de l'eau sur son territoire.

Une synthèse de ces questions importantes, ainsi que le programme de travail en vue de l'élaboration du SDAGE 2016-2021, font actuellement l'objet d'une consultation du public et des acteurs institutionnels concernés par le domaine de l'eau.

Ces documents seront amenés, avant leur approbation définitive, à évoluer pour tenir compte de ces consultations.

Dans la mesure où nos deux pays partagent des bassins versants et des eaux côtières, j'attacherai du prix à ce que vos observations éventuelles sur ces documents me parviennent d'ici mars 2013, de manière à ce que puisse en faire part au Comité de bassin de mai 2013.

Mes services et en particulier ceux de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de bassin à Lyon ainsi que les services de l'Agence de l'Eau sont à votre disposition pour vous apporter les précisions que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère de Gouvernement, mes hommages respectueux. *et les meilleurs*

Madame la Conseillère de Gouvernement
Département de l'Équipement,
de l'Environnement et de l'Urbanisme
Ministère d'État
Place de la Visitation
MC 98000 MONACO
MONACO

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfet de bassin
Jean-François CARLINO
Jean-François CARLINO

Pièce jointe : Synthèse des questions importantes et programme de travail pour l'élaboration du SDAGE 2016-2021.
Copie : Monsieur l'Ambassadeur - Ambassade de France, Le Roc fleuri - 1 rue du Ténac - MC 98000 Monaco



PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Lyon, le 6 DEC. 2012

Le Préfet

Monsieur le Ministre,

La mise en œuvre de la Directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000, ou Directive Cadre sur l'Eau, est assurée en France au travers des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des programmes de mesures. Les exigences européennes imposent leur révision tous les 6 ans. Dans l'optique de la prochaine révision du SDAGE 2010-2015, le bassin Rhône-Méditerranée a engagé le travail préparatoire qui consiste en premier lieu à établir les questions importantes qui se posent en matière de gestion de l'eau sur son territoire.

Une synthèse de ces questions importantes, ainsi que le programme de travail en vue de l'élaboration du SDAGE 2016-2021, font actuellement l'objet d'une consultation du public et des acteurs institutionnels concernés par le domaine de l'eau.

Ces documents seront amenés, avant leur approbation définitive, à évoluer pour tenir compte de ces consultations.

Dans la mesure où nos deux pays partagent le bassin versant de la Roya, j'attacherai du prix à ce que vos observations éventuelles sur ces documents me parviennent d'ici mars 2013, de manière à ce que puisse en faire part au Comité de bassin de mai 2013.

Mes services et en particulier ceux de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de bassin à Lyon ainsi que les services de l'Agence de l'Eau sont à votre disposition pour vous apporter les précisions que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération *et de mes sentiments les meilleurs*

Monsieur le Ministre
Ministero dell' Ambiente e della
Tutela del Territorio
Via Cristoforo Colombo, n 44
00147 Roma
ITALIE

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Préfecture Rhône
Jean-François Cabenco

Jean-François CABENCO

Pièce jointe : Synthèse des questions importantes et programme de travail pour l'élaboration du SDAGE 2016-2021.
Copie : Monsieur l'Ambassadeur - Ambassade de France, Piazza Farnese 67 - 00186 Rome

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Lyon, le 6 DEC. 2012

Le Préfet

Monsieur le Ministre,

La mise en œuvre de la Directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000, ou Directive Cadre sur l'Eau, est assurée en France au travers des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des programmes de mesures. Les exigences européennes imposent leur révision tous les 6 ans. Dans l'optique de la prochaine révision du SDAGE 2010-2015, le bassin Rhône-Méditerranée a engagé le travail préparatoire qui consiste en premier lieu à établir les questions importantes qui se posent en matière de gestion de l'eau sur son territoire.

Une synthèse de ces questions importantes, ainsi que le programme de travail en vue de l'élaboration du SDAGE 2016-2021, font actuellement l'objet d'une consultation du public et des acteurs institutionnels concernés par le domaine de l'eau.

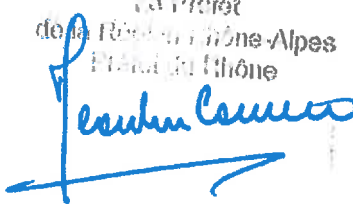
Ces documents seront amenés, avant leur approbation définitive, à évoluer pour tenir compte de ces consultations.

Dans la mesure où nos deux pays partagent le bassin versant du Sègre, j'attacherai du prix à ce que vos observations éventuelles sur ces documents me parviennent d'ici mars 2013, de manière à ce que puisse en faire part au Comité de bassin de mai 2013.

Mes services et en particulier ceux de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de bassin à Lyon ainsi que les services de l'Agence de l'Eau sont à votre disposition pour vous apporter les précisions que vous pourriez souhaiter.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération. *et de mes sentiments les meilleurs*

Monsieur le Ministre
Ministerio del medio ambiente
secretaria de estado de aguas y costas
Pl. San Juan de la Cruz, S/N
28003 Madrid
ESPAGNE

Le Préfet
de la Région Rhône-Alpes
Président Rhône

Jean-François GARENCO

Pièce jointe : Synthèse des questions importantes et programme de travail pour l'élaboration du SDAGE 2016-2021.
Copie : Monsieur l'Ambassadeur - Ambassade de France, Calle Salustiano Olozaga 9 - 28001 Madrid